Informations de base

2016/2258(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres Voir aussi Décision 2014/335/EU 2011/0183(CNS) **Subject** 8.70.56 Budget 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE)	10/10/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive GEIER Jens (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE /NGL) TARAND Indrek (Verts /ALE) MARAGALL Ernest (Verts /ALE) ZANNI Marco (EFDD) ŻÓŁTEK Stanisław (ENF)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3495	2016-11-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2016	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2016)0660	Résumé
08/11/2016	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13584/2016	Résumé
08/11/2016	Adoption du projet du budget par le Conseil		
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Vote en commission		
25/11/2016	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0348/2016	Résumé
01/12/2016	Décision du Parlement	T8-0469/2016	Résumé
01/12/2016	Résultat du vote au parlement		
01/12/2016	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2258(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi Décision 2014/335/EU 2011/0183(CNS)
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/08107

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE592.347	08/11/2016	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0348/2016	25/11/2016	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0469/2016	01/12/2016	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13584/2016	08/11/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2016)0660	07/10/2016	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Rectificatif à l'acte final 32017B0304R(01) JO L 068 14.03.2017, p. 0005 Budget 2017/0304 JO L 052 28.02.2017, p. 0116 Résumé

Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 07/10/2016 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 5 au budget général de l'UE pour 2016 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la décision 2014/335/UE sur la réforme du système des ressources propres de l'UE.

CONTENU : le projet de budget rectificatif nº 5 au budget 2016 (PBR nº 5/2016) porte sur la mise en œuvre de la nouvelle décision 2014/335/UE, Euratom relative au système des ressources propres (ci-après: la «décision RP de 2014»), à la suite de l'achèvement du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de cette décision, le 1er octobre 2016.

Le PBR nº 5/2016 prend en considération l'effet rétroactif de la décision RP de 2014 à compter du 1er janvier 2014 et comprend par conséquent, pour les exercices 2014, 2015 et 2016, les ajustements relatifs aux nouvelles dispositions introduites par cette décision.

L'effet rétroactif est calculé en comparant les montants que les États membres auraient dû mettre à disposition pour l'exercice 2014 selon la décision RP de 2014 et les sommes qui ont déjà été mises à disposition au titre de cet exercice sur la base de la décision 2007/436/CE, Euratom relative au système des ressources propres. Le calcul de l'effet rétroactif se fonde par conséquent, pour chaque type de ressource propre, sur les données réelles les plus récentes disponibles.

Le même calcul a été pratiqué pour les exercices 2015 et 2016.

Enfin, le budget rectificatif intègre des modifications techniques liées à l'adoption de la décision RP de 2014 visant à tenir compte des ajustements proposés à la structure du budget 2016.

Le total des ces modifications ont pour conséquence que le montant des ressources propres de l'Union à l'issue de ce projet de budget rectificatif se monte à **133.645.177.297 EUR**.

Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 01/12/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 530 voix pour, 83 voix contre et 29 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: mise en œuvre de la décision 2014/335/UE relative au système des ressources propres à la suite de la clôture du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de la décision le 1er octobre 2016.

Le Parlement rappelle que le budget rectificatif n° 5/2016 fait suite à l'achèvement du processus de ratification et à l'entrée en vigueur de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, qui comporte des modifications mineures, comme :

- la diminution des frais de perception des ressources propres traditionnelles,
- la réduction des taux d'appel de la TVA pour certains États membres et
- des réductions brutes des contributions annuelles fondées sur le RNB pour d'autres.

Le budget rectificatif n° 5/2016 vise à intégrer, dans le volet recettes du budget 2016 de l'Union, l'effet des ajustements apportés aux ressources propres liés à la mise en œuvre de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, avec effet rétroactif sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2016 aboutit dès lors à une modification des contributions des différents États membres, mais **n'a aucun effet sur le volet global des recettes ou celui des dépenses de l'Union**.

Dans la foulée, le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2016.

Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 08/11/2016 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 7 octobre 2016, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5/2016.

Ce PBR porte sur la mise en œuvre de la nouvelle décision 2014/335/UE, Euratom sur la réforme du système des ressources propres de l'UE, à la suite de l'achèvement du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de cette décision, le 1er octobre 2016.

Le PBR nº 5/2016 prend en considération l'effet rétroactif de la décision de 2014 à partir du 1er janvier 2014 et comprend, pour les exercices 2014, 2015 et 2016, les ajustements nécessaires aux montants mis à disposition par les États membres.

Les conséquences générales de ce PBR sur le budget 2016 résultent de l'inclusion dans la décision de 2014 de nouveaux éléments qui ne faisaient pas partie de l'"ancienne" décision relative aux ressources propres de 2007.

Ces nouveaux éléments sont les suivants:

- un nouveau taux de frais de perception pour les ressources propres traditionnelles,
- la réduction du taux d'appel de la TVA pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède,
- l'utilisation de données SEC 2010 pour le RNB et
- la réduction brute de la contribution RNB annuelle pour le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède.

Le financement de la correction britannique 2014 et 2015 a dû être adapté en conséquence.

L'incidence nette de ce PBR est nulle, notamment parce que les corrections accordées à certains États membres dans la décision doivent être financées par les autres.

Le 8 novembre 2016, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 5/2016 au budget général, conformément à l'annexe de sa position sur le budget rectificatif 5/2016 (*voir annexe doc. Conseil 13584/2016*).

Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 01/12/2016 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif (BR) n° 5/2016.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/304 du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2016 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 1er décembre 2016 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (BR) porte sur la décision 2014/335/UE, Euratom sur la réforme du système des ressources propres de l'UE, à la suite de l'achèvement du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de cette décision, le 1er octobre 2016.

Le BR nº 5/2016 prend en considération l'effet rétroactif de la décision de 2014 à partir du 1er janvier 2014 et comprend, pour les exercices 2014, 2015 et 2016, les ajustements nécessaires aux montants mis à disposition par les États membres.

Les conséquences générales de ce BR sur le budget 2016 résultent de l'inclusion dans la décision de 2014 de nouveaux éléments qui ne faisaient pas partie de l'"ancienne" décision relative aux ressources propres de 2007.

Ces nouveaux éléments sont les suivants:

- un nouveau taux de frais de perception pour les ressources propres traditionnelles,
- la réduction du taux d'appel de la TVA pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède,
- l'utilisation de données SEC 2010 pour le RNB et
- la réduction brute de la contribution RNB annuelle pour le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède.

Le financement de la correction britannique 2014 et 2015 a été adapté en conséquence.

L'incidence nette de ce BR est nulle.

Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 25/11/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 5/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: mise en œuvre de la décision 2014/335/UE relative au système des ressources propres à la suite de la clôture du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de la décision le 1er octobre 2016.

Les députés rappellent que le budget rectificatif n° 5/2016 fait suite à l'achèvement du processus de ratification et à l'entrée en vigueur de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, qui comporte des modifications mineures, comme :

- la diminution des frais de perception des ressources propres traditionnelles,
- la réduction des taux d'appel de la TVA pour certains États membres et
- des réductions brutes des contributions annuelles fondées sur le RNB pour d’autres.

Le budget rectificatif n° 5/2016 vise à intégrer dans le volet recettes du budget 2016 de l’Union l’effet des ajustements apportés aux ressources propres liés à la mise en œuvre de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, avec effet rétroactif sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2016 aboutit dès lors à une modification des contributions des différents États membres, mais **n'a aucun effet sur le volet global des recettes ou celui des dépenses de l'Union**.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2016.